

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCAION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°05

FINANCES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX
2025

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale 2025 ont été notifiées aux collectivités territoriales le 18 mars 2025.

Pour l'année 2025, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et locaux industriels, servant de *base* de calcul pour la *taxe foncière*, atteint +1,7 %.

L'augmentation de la base globale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), connaît une évolution de +2,92 %.

	Bases effectives 2024	Bases prévisionnelles 2025	Variation bases 2024/2025	Proposition taux	Produits attendus
Taxe foncière bâties (TFB)	26 758 291	27 539 000	2,92%	60,48	16 655 587
Taxe foncière non bâties (TFN)	285 611	286 600	0,35%	92,84	266 079
Taxe d'habitation (TH)	225 857	87 800	-61,25%	17,42	15 208
Coefficient correcteur				-	5 807 908
Total					11 128 966

Le montant total du produit de la fiscalité directe locale, après l'effet du coefficient correcteur s'établit **pour l'année 2025 à 11 128 966€.**

Il est proposé au Conseil municipal, conformément au rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et **pour la 25^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition,** et de voter les taux comme suit :

Désignation des taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	60.48 %	60,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,84 %	92,84 %
Taxe d'habitation	17.42 %	17.42 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** la délibération proposée par M. Jean-Jacques Coquelet

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**





COMMUNE : 701 VAL DE REUIL
ARRONDISSEMENT : 27 LES ANDELYS
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DES ANDELYS

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	26 758 291	60,48	122,35	27 539 000	16 655 587	60,48	16 655 587
Taxe foncière non bâties (TFNB)	285 611	92,84	128,26	286 600	266 079	92,84	266 079
Taxe d'habitation (TH)	225 857	17,42	52,56	87 300	15 208	17,42	15 208
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	16 936 874		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
	16 936 874 =			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			8 801 672	0	1 301	-5 807 908	2 995 065

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
16 936 874		2 995 065		19 931 939

A EVREUX

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
BRUNO MAUCHAUFFEE

Le
Pour la Préfecture,

Le 02/04/2025
Pour la Commune

M. Aubry



COMMUNE : 701 VAL DE REUIL
ARRONDISSEMENT : 27 LES ANDELYS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DES ANDELYS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâte :	
a. Personnes de condition modeste	2 118
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	341 765
c. Locaux industriels	8 426 611
d. Logements sociaux et longue durée	21 545

Taxe foncière non bâte

9 633

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

16 074 358

Taxe foncière non bâte :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

15 273

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	87 300
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégreivées hors locaux vacants	139 999
d. Bases dégreivées locaux vacants	
e. Bases dégreivées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,768445
d. Taux FB commune 2020	40,24
e. Taux FB département 2020	20,24

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	48,94	122,35	>>>	122,35
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	52,41	131,03	2,77000	128,26
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,91	59,70	7,14000	52,56
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	8,85
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	24,22
--	-------

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250301-D-25-04-05-15-001
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025